

BANQUE CENTRALE DU CONGO



Direction des Analyses Economiques

**QUESTIONS GENERALES SUR LA POLITIQUE
MONETAIRE DE LA BANQUE CENTRALE DU
CONGO.**

Kinshasa, Février 2024

1. Pourriez-vous décrire les canaux de transmission de la politique monétaire dans l'économie?

Réponse

1.1. Canaux de transmission des fluctuations monétaires adaptés aux spécificités de l'économie congolaise (Monnaie- Activité, hypothèse de stabilité du niveau général des prix en raison de la présence à court terme des rigidités nominales)

Les modifications de l'offre de monnaie peuvent procéder des variations des actifs extérieurs nets ou des actifs intérieurs nets, ou simplement des deux à la fois, à la suite des chocs délibérés ou non des autorités monétaires.

a) Le canal du taux d'intérêt

En partant d'un équilibre initial entre l'offre et la demande de monnaie et de la stabilité du multiplicateur monétaire (le taux d'intérêt n'étant pas administré) :

- ✚ Augmentation de l'offre de monnaie (Passifs monétaires au sens large) via la base monétaire → baisse du taux d'intérêt tant nominal que réel (l'hypothèse est que les prix ne s'ajustent pas instantanément, rigidités nominales) → réduction du coût du crédit → augmentation des investissements via le crédit à l'économie destiné notamment au financement des campagnes ou des importations → augmentation de la production, par l'effet multiplicateur sur la demande des biens et des services : $M \uparrow \rightarrow i \downarrow \rightarrow I \uparrow \rightarrow Q \uparrow$ (i, taux d'intérêt).

b) Le canal du crédit bancaire

- ✚ Augmentation de l'offre de monnaie via le refinancement de la Banque Centrale, donnant lieu à l'accroissement des *réserves excédentaires* des banques détenues en avoirs libres → augmentation du potentiel ou de la propension des banques à octroyer les crédits → accroissement des crédits bancaires, entraînant la baisse des coûts y attachés → augmentation des investissements → Accroissement de la demande globale et partant de la production.

D'où le canal suivant : $M \uparrow \rightarrow Cb \uparrow \rightarrow I \uparrow \rightarrow Q \uparrow$ (M=offre de monnaie, Cb=crédits bancaires, I=investissements et Q=production).

c) Canal de la monnaie ou des encaisses

- ✚ Augmentation de l'offre de monnaie via la modification des éléments du passif, notamment les dépôts bancaires à la suite de l'augmentation des crédits → valorisation des encaisses réelles, étant donné la rigidité des prix à court terme → détention, par les agents, des liquidités excédentaires par rapport au niveau souhaité → utilisation de cet excédent notamment à l'achat des biens et services → augmentation de la demande des biens et services et de la production selon le schéma: $M \uparrow \rightarrow Enc \uparrow \rightarrow D \uparrow \rightarrow Q \uparrow$ (Enc=encaisses réelles, D=demande des biens et services).

d) Canal du taux de change

Augmentation de l'offre de monnaie et de la base monétaire → baisse du taux d'intérêt → dépréciation de la monnaie nationale sur le marché des changes du fait de l'excès de la demande des devises sur l'offre (cette dépréciation rend bon marché les prix des biens nationaux par rapport à ceux des produits étrangers) → augmentation des exportations nettes des biens, tant qu'elles sont élastiques aux variations du taux de change → augmentation de la demande globale selon le schéma suivant: $M \uparrow \rightarrow i \downarrow \rightarrow SC \uparrow \rightarrow e \uparrow \rightarrow (X-M) \uparrow \rightarrow Q \uparrow$ (e =taux de change, $(X-M)$ = exportations nettes).

1.2. Canaux de transmission de l'inflation le plus en vue dans l'économie congolaise ou la relation chocs et effets sur l'inflation

1.3. Inflation de la demande

a) D'origine monétaire

- ✚ Augmentation de l'offre de monnaie et de la base monétaire sous l'impulsion des variations des actifs extérieurs nets et/ou des actifs intérieurs nets non compensée par un accroissement subsequent de la demande de monnaie → augmentation des encaisses nominales → Dépréciation monétaire → Inflation. Ce canal (couplé avec celui d'origine budgétaire) explique à plus ou moins 70 % l'inflation.
- ✚ Augmentation de l'offre de monnaie et de la base monétaire sous l'impulsion des variations des actifs extérieurs nets et/ou des actifs intérieurs nets non compensée par un accroissement subsequent de la demande de monnaie → augmentation des encaisses nominales → Augmentation de la demande des biens et services, l'offre étant quasi inélastique à court terme → Inflation.

b) D'origine budgétaire

- ✚ Accélération de l'offre de monnaie et de la base monétaire sous l'effet du décalage entre l'encaissement des recettes et l'exécution des dépenses publiques → Sorties de liquidité sous forme d'utilisation des marges de trésorerie, d'appuis budgétaires rachetés par la Banque Centrale ou de financement par les bons du trésor → Pressions sur le taux de change et les prix intérieurs en l'absence de synchronisation avec les ponctions de la liquidité via les instruments de la politique monétaire, notamment les ventes des bons BCC ou des devises ou encore ponctions insuffisantes de la liquidité → Dépréciation monétaire → Inflation.

1.3.1. Inflation de l'offre ou par les coûts

- a) Augmentation des coûts de production via le renchérissement des prix de produits pétroliers

- ✚ Désarticulation des chaînes internationales de distribution et d'approvisionnement ou augmentation concertée par les producteurs du pétrole du baril → augmentation du prix moyen frontière combinée ou non avec la dépréciation monétaire ou la baisse du volume structure → Augmentation du prix à la pompe répercutée sur les autres prix → Inflation.

b) Augmentation des coûts de production via le renchérissement du coût du fret ou des assurances

- ✚ Augmentation du coût du fret ou des assurances ou du prix du pétrole à l'international → Répercussion sur le prix de transport → augmentation des tarifs intérieurs de transport, combinée ou non avec la dépréciation monétaire, avec onde de choc sur les autres prix des biens et services → Inflation.

c) Augmentation des coûts de production via les prix à l'importation

- ✚ Augmentation des prix à l'importation des produits alimentaires du fait soit de la perturbation des circuits d'approvisionnement, soit du renchérissement du prix du pétrole ou des taux d'intérêts internationaux → relèvement des coûts intérieurs des prix des produits alimentaires → Répercussion sur les autres prix → Inflation.

d) Augmentation des coûts de production via les taux d'intérêts internationaux

- ✚ Hausse des taux directeurs de grandes banques Centrales → Augmentation des taux d'intérêts bancaires internationaux avec rapport défavorable pour le taux d'intérêt intérieur (Parité de taux d'intérêts non couverte) → sortie des revenus de placement à la recherche des meilleures opportunités de placement → baisse de l'offre des devises → Dépréciation monétaire → Inflation.

e) Augmentation des coûts de production via les effets du changement climatiques

- ✚ Chute de la production, surtout Agricole et végétale, suite aux inondations (décrue du fleuve Congo), aux incendies, perturbations des échanges intérieurs, surcoût des produits et des activités de transport → répercussion sur les autres prix → Inflation.

1.4. Inflation structurelle

- ✚ Multiplication des goulets d'étranglement et de ruptures de charge, perturbant la connectivité de différentes villes → repercussion sur les prix par effet boule de neige dans une situation d'invariance de la production intérieure → Inflation.

1.5. Canaux de transmission de la politique monétaire (ou la relation instruments/strategies contre effets sur l'inflation)

1.5.1. Taux directeur

a) Effets sur la consommation et l'investissement (à condition que les banques soient en Banque et n'aient pas seulement en leur sein des opérations en devises)

- ✚ Augmentation du taux directeur → Augmentation du coût du crédit → réduction de la demande du crédit bancaire → Réduction de la consommation et de l'investissement → réduction de la demande globale → Baisse de l'inflation.

b) Effets sur le rendement des bons BCC

- ✚ Augmentation du taux directeur → Augmentation du taux rémunérant les bons BCC → Amélioration de leur attractivité et de leur arbitrage en défaveur des devises → Baisse de la demande des devises → Processus de stabilisation du taux de change et des prix intérieurs sur la durée.

c) Effets sur les sorties de revenus de placement

- ✚ Augmentation du taux directeur, le rendant réel positif et supérieur au taux externe → Mitigation des sorties de revenus de placement → Processus de reconstitution de l'offre des devises → stabilisation du taux de change et des prix intérieurs.

2. Pourriez-vous décrire le mécanisme de fixation par les banques des taux d'intérêt des crédits aux particuliers et aux entreprises par les banques?

Réponse

Depuis septembre 1983, les taux d'intérêt bancaires ont été libéralisés et se négocient entre les banques et leurs clients. Les coûts régissant les crédits aux particuliers constituent la rémunération des services rendus par les banques à leur clientèle dans le cadre de financement de leurs activités. Ils sont constitués de toutes les charges, frais et commissions perçues par les banques regroupées dans le terme « taux effectif global » (TEG, en sigle). Le TEG est un taux annuel proportionnel au taux d'intérêt de la période calculé à terme échu et exprimé en pourcentage avec une exactitude de deux décimales. Il comprend, outre le taux d'intérêt nominal du crédit, les frais, les commissions ou toutes autres rémunérations liés directement à l'octroi du crédit.

Les banques prennent en compte le taux directeur de la Banque Centrale, les différentes charges à supporter ainsi que leur perception du risque. Toutefois, le volume de crédit en monnaie nationale demeure faible.

3. Quelles sont les données dont vous disposez concernant le degré de dollarisation en RDC ?

Réponse

Nous disposons des données calculées sur la base de quatre ratios : dépôts en devises sur offre de monnaie, dépôts en devises sur total des dépôts, crédits en devises sur total des crédits, crédits en devises sur total des moyens de paiement (offre de monnaie). Le ratio dépôts en devises sur offre de monnaie est le plus couramment utilisé.

4. D'après vous quelles sont les raisons de la dollarisation ? Est-ce que le degré de dollarisation est différent pour les prêts, les dépôts et la circulation fiduciaire?

Réponse

L'instabilité macroéconomique, notamment l'hyperinflation entre 1989 et 2001 (entraînant une chute de la demande de monnaie en monnaie nationale) combinée avec la récession (chute du revenu réel), est la cause déterminante de la dollarisation en RDC.

La légalisation de la dollarisation le 31 janvier 2001 a accentué le phénomène mais a permis aussi l'accroissement de l'offre des devises sur le marché des changes, la restructuration de l'offre de monnaie (avec baisse progressive de la part de l'offre de monnaie en monnaie nationale au détriment de l'offre de monnaie en devises). Ce qui a accéléré l'éradication de l'hyperinflation et impliqué le ralentissement notable de l'inflation.

A fin décembre 2023, les crédits en devises s'arrogeaient 99 % du total contre 1 % pour les crédits en monnaie nationale. Quant aux dépôts en devises, ils représentaient 89,7 % du total contre 10,3 % pour les dépôts en monnaie nationale.

5. Pourriez-vous décrire l'objectif de la politique monétaire ?

Réponse

L'objectif ultime de la Politique monétaire est la préservation et/ou la restauration de la stabilité du niveau général des prix. A cet effet, la Banque Centrale se fixe une cible d'inflation à terme de 7 %.

6. La BCC utilise-t-elle une cible opérationnelle pour conduire sa politique monétaire ? Si oui, laquelle et est-ce documenté dans un manuel interne ?

Réponse

- Objectif Opérationnel : Base monétaire au sens strict ;
- Objectif intermédiaire : Masse monétaire en monnaie nationale ;
- Indicateur intermédiaire (lampe-témoin): Taux de change ;
- Objectif final: Stabilité du niveau général des prix.

En raison de la nature très extravertie et dollarisée (dollarisation partielle officielle de l'économie congolaise), une déformation sensible du canal de transmission de la politique monétaire s'est opérée, conférant, de ce fait, une place charnière au taux de change considéré comme un indicateur intermédiaire de première importance (thermomètre).

Documents à consulter : Boîte à outils de la politique monétaire, Politique de la Banque Centrale du Congo, Cadre de référence.

7. Quel est le rôle du taux « principal » de politique monétaire ? Est-ce que d'autres taux jouent un rôle ?

Réponse

Le taux principal de la politique monétaire est le taux d'intérêt directeur, à savoir le taux d'intérêt sur les prêts à court terme dont la maturité maximale est de 7 jours. Les intérêts s'y rapportant sont précomptés. Il est à la fois un taux d'intérêt débiteur et créateur. Débiteur, dès lors qu'il sert de référence au coût du crédit bancaire, au calcul du taux d'intérêt débiteur des banques. Créateur, dès lors qu'il sert de taux d'intérêt maximum pour la rémunération des bons BCC. Ce rôle est plus prépondérant dans la mesure où il permet la ponction de la liquidité oisive.

Le taux d'intérêt directeur majoré d'une marge en points de pourcentage est appliqué sur les facilités permanentes dont la maturité est de 24 heures. Les intérêts y relatifs sont perçus à terme échu.

8. Comment la BCC fait-elle cohabiter l'objectif de politique monétaire avec les considérations de politique de change? Certaines opérations de change peuvent-elles être utilisées à des fins de politique monétaire ?

Réponse

En raison de sa nature d'économie très extravertie et dollarisée, l'économie congolaise présente des canaux de transmission fortement marqués par la présence du taux de change. Oui, pour des raisons de lissage du taux de change, lesquelles influent largement sur les prix intérieurs.

Avec la forte extraversion de l'économie, notamment sa dépendance marquée vis-à-vis des importations, les mouvements du taux de change se répercutent rapidement sur ceux du niveau général des prix (pass-through élevé). Le taux de change demeure donc une cible indicative de premier choix. Afin de procéder à un arbitrage entre l'utilisation des instruments de la politique monétaire ou de ceux de la politique de change, la Banque Centrale du Congo procède à l'analyse de l'origine des chocs (chocs monétaires, chocs réels, chocs extérieurs, etc.). Les chocs monétaires peuvent facilement être résorbés à travers l'utilisation des instruments de la politique monétaire sus-évoqués.

Par contre, les chocs extérieurs peuvent découler d'un problème au niveau de l'offre ou de la demande internationale. Il est à noter que les chocs sur le marché des changes peuvent résulter des chocs monétaires (excès d'offre de monnaie et pressions sur la demande des devises) ou des chocs extérieurs tenant de la baisse des cours des matières premières exportées par la R.D.C (cuivre, cobalt, ...) et baisse de l'offre des devises entraînant le déséquilibre sur le marché des changes. Il peut aussi être question de la baisse de l'offre des devises à la suite de la sortie des revenus primaires de placement.

Par ailleurs, il est vrai que certaines opérations peuvent être utilisées à des fins de politique monétaire. A ce sujet, une vente des devises peut être utilisée dans l'objectif de ponctionner une liquidité bancaire. Cependant, les interventions de la banque centrale à travers la vente des devises sont rares puisque le niveau des réserves internationales du pays demeure faible par rapport au critères de convergence des différents regroupements régionaux du continent africain.

9. Quels instruments la BCC utilise-t-elle dans sa politique monétaire ?

Réponse

Le taux directeur, le coefficient de la réserve obligatoire et les fourchettes d'appels d'offres des Bons BCC.

10. Qu'est-ce qui motive l'utilisation de chaque type d'instrument de politique monétaire et dans quelles circonstances sont-ils utilisés ?

- Instrument pour la régulation à court terme de la liquidité bancaire (les avoirs libres des banques) : les fourchettes de ventes des Bons BCC sont utilisées pour contrer les chocs transitoires de la liquidité. D'où les modifications des fourchettes sont fréquentes (quasiment chaque semaine) ;
- Instrument pour contrer les chocs avec déséquilibre fondamental (chocs répétitifs et de grande ampleur) : le Taux d'intérêt directeur. Modification 4 fois par an au maximum et une fois, au minimum ;
- Instrument pour contrer les chocs structurels de la liquidité: le coefficient de réserve obligatoire. Modification après 3 ans au minimum.

11. Comment les opérations de politique monétaire (OMO) sont-elles décidées ?

Réponse

Les opérations de politique monétaire, en ce qui concerne l'utilisation de fourchettes d'appel d'offre des bons BCC, sont proposées au terme des prévisions de la liquidité élaborée par le Sous-Comité de gestion de la liquidité, le mardi de chaque semaine. Ces prévisions sous-tendent la détermination des fourchettes d'appel d'offres, lesquelles sont validées par le Gouverneur avant leur mise en place dans la séance d'adjudication. L'instruction n°20 de la Banque Centrale fixe les conditions d'émission des bons BCC.

Pour ce qui est du taux d'intérêt directeur et connexe, elles découlent du diagnostic de la conjoncture établie lors de la Réunion du Comité de Politique Monétaire présidée par le Gouverneur. Les banques adressent leurs demandes de refinancement à la direction ayant les opérations bancaires dans ses attributions en se couvrant des garanties appropriées. Les instructions 4 et 6 en précisent les modalités.

Il en est de même du coefficient de réserve obligatoire. L'instruction 10 en précise le fonctionnement.

Dans ce cadre, il peut aussi être décidé des interventions sur le marché des changes en cas de volatilité extrême du taux de change nécessitant des actions de lissage.

12. Pourriez-vous décrire le processus de décisions et la mise en place?

Réponse

Propositions au Gouverneur des mesures faites par le Comité de Politique Monétaire Restreint présidé par le Directeur des Analyses économiques. Décisions du Gouverneur prises dans le cadre de la Réunion du Comité de Politique Monétaire présidé par le

Gouverneur. La mise en œuvre des mesures est assurée par la Direction ayant les opérations dans leurs attributions.

13. Quelles sont les facilités en place (dépôt, prêt) ?

Réponse

Il n'y a que les facilités au titre des prêts à court terme et des facilités permanentes. Il n'y a pas de facilités de dépôt. Un projet de modification de l'instruction 04 a déjà fait l'objet des discussions au niveau de comité de politique monétaire restreint et est en processus de signature par la Haute Direction.

14. Utilisez-vous les opérations de change à des fins monétaires ?

Réponse

Cfr réponse à la question 8.

15. Pourriez-vous expliquer, de manière détaillée, le système des réserves obligatoires en CDF et en USD en ce compris les instructions qui les règlementent ?

Réponse

Les réserves obligatoires portent sur une fraction des dépôts et titres de la clientèle des banques. 4 coefficients distincts sont appliqués.

- Un coefficient sur les dépôts à vue en monnaie nationale ;
- Un coefficient sur les dépôts à terme en monnaie nationale ;
- Un coefficient sur les dépôts à vue en devises ;
- Un coefficient sur les dépôts à terme en devises.

Par ailleurs, tous les dépôts quelles que soient leurs monnaies, arrêtés au 31 décembre 2022 et le flux des dépôts en monnaie nationale depuis cette date, font l'objet d'une réserve obligatoire constituée en monnaie nationale.

Dépassé cette date, les flux des dépôts en devises sont constitués en dollars américain sur un compte dédié à la BRI . Par ailleurs, tous les stocks de réserve obligatoires constitués au 31 décembre 2022 font l'objet de dégel chaque année de façon à retrouver l'équilibre entre la monnaie des dépôts avec la réserve obligatoire constituée.

L'instruction N° 10 aux banques règlemente le système des réserves obligatoires.

16. Est-ce que les réserves obligatoires doivent-elles être respectées chaque jour, ou en moyenne sur une période de constitution des réserves obligatoires ? Dans le second cas, pourriez-vous nous transmettre un exemple de calendrier ?

Réponse

Pour ce qui est de la réserve obligatoire en monnaie nationale, jadis, la Banque Centrale du Congo procédait à l'utilisation d'un système de constitution de la réserve obligatoire basé sur la moyenne. Cependant, depuis juillet 2023, les réserves pour l'assiette en monnaie nationale sont, après leur constitution, logées dans un compte indisponible ou stérilisées. S'agissant de la réserve obligatoire en dollars américain, depuis l'entrée en vigueur de la réforme de janvier 2022, cette dernière est logée dans un compte bloqué à la BRI.

La réserve obligatoire est constituée mensuellement pour la période allant du 10 au 09 du mois suivant.

17. Est-ce que des sanctions sont appliquées lorsque les institutions ne satisfont pas les réserves obligatoires ? Si oui, lesquelles ?**Réponse**

Oui, en cas d'insuffisance de la réserve obligatoire constituée, une astreinte égale au taux d'intérêt sur facilités permanentes « (facilités des prêts) augmenté de la moitié est appliquée sur le montant de l'insuffisance à la fin de chaque période.

18. Est-ce que toutes les banques sont soumises à l'obligation de constitutions des réserves obligatoires ? Est-ce que d'autres institutions (assurance, etc.) sont soumises à cette obligation?**Réponse**

Oui, toutes les banques et seulement elles.

19. Quels types d'institutions ont des comptes à la BCC ?**Réponse**

Toutes les banques et d'autres entreprises publiques.

20. Les opérations sur le marché monétaire sont-elles en blanc ou collatéralisées ? En monnaie locale ou en devises? Quelles sont les maturités standards?**Réponse**

Sur le marché en Banque Centrale, elles sont en monnaie nationale et ont toutes des collatéraux. 7 jours maximum pour les prêts à court terme et 24 heures pour les facilités permanentes.

21. Pourriez-vous décrire les interactions de la BCC avec le marché monétaire : échanges d'information avec les contreparties sur les conditions de marchés, de

liquidités, communication des données de la liquidité interbancaire ? Comment la BCC suit-elle les conditions de liquidité sur le marché monétaire ? Est-ce que des prévisions de la liquidité disponible à la BCC sont réalisées?

Réponse

Toutes les opérations sur le marché interbancaire se passent dans une plate forme de la Banque Centrale. La BCC détient toutes les informations sur les conditions de prêts interbancaires (volume et taux d'intérêt). Il existe un Sous-Comité Technique des Prévisions de la Liquidité (Cfr réponse à la question 38)

22. La BCC communique-t-elle des taux de marché monétaire de référence quotidiennement (taux de clôture, taux moyen, fixing, etc) en CDF et USD ? Si oui, est-ce qu'une distinction est faite en ce qui concerne les maturités des échanges ?

Réponse

Oui, à travers le système BCC Forex

23. Quelles sont les pratiques standards en termes de règlement des transactions sur le marché monétaire, quel est le système de règlement ?

Réponse

C'est le système SPOT. Il n'y a pas d'opérations à terme.

24. Existe-t-il des plateformes électroniques de transactions sur le marché monétaire ?

Réponse

Oui, c'est la plateforme CSD (Dépositaire Central des titres), qui intègre les fonctionnalités du marché. Il permet l'organisation des adjudications des titres de la BCC et de l'Etat. Le système ATS gère les opérations du marché interbancaire.

25. Quels sont les instruments dérivés traités (FX swap, Forward, etc.) ?

Réponse

Il y avait des opérations des swap auxquelles la BCC ne fait plus recours depuis quelques années.

26. Existe-t-il une documentation juridique standard (type MRA ou autre) pour les opérations collatéralisées sur le marché monétaire, si oui laquelle ?

Réponse

Oui, l'instruction n° 4 aux banques.

27. Pourriez-vous s'vp décrire le processus de gestion de la liquidité ?**Réponse**

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique monétaire s'opèrent à travers le Comité de Politique Monétaire (CPM). Ce dernier est appuyé par le Sous-Comité Technique des Prévisions de la Liquidité (SCTPL) qui s'occupe de la gestion courante de la liquidité. Cette dernière se fait par l'entremise de la fixation des fourchettes des titres de la Banque Centrale du Congo appelés « **Bons BCC** ». Ces derniers sont à maturité de 7, 28 et 84 jours.

La Banque Centrale du Congo dispose de la programmation monétaire qui traduit le niveau des agrégats monétaires compatible avec l'objectif de la stabilité du niveau général des prix.

Les prévisions de la liquidité consistent à prévoir la variation de la base monétaire, à horizon de 7, 28 jours et 84 jours. Ils se déroulent de la manière suivante :

- les avoirs extérieurs nets sont établis par rapport aux prévisions du budget en devises de la BCC ;
- les actifs intérieurs nets dépendent des prévisions de recettes et dépenses du Trésor ainsi que de celles de la BCC ;
- l'évolution des autres postes nets dépend essentiellement du remboursement des titres à échoir;
- la variation de la circulation fiduciaire est obtenue à travers la différence entre les retraits et les encaissements.

A la fin, il s'obtient 3 cas de figure :

- Si la variation de la base monétaire projetée > celle de la programmation : l'excédent de liquidité sera épongé par un élargissement des fourchettes d'appels d'offres.
- Si la variation de la base monétaire projetée < celle de la programmation : l'insuffisance de la liquidité sera injectée par un rétrécissement des fourchettes d'appels d'offres.
- Si la variation de la base monétaire projetée = celle de la programmation : les fourchettes seront reconduites.

28. Le système bancaire est-il en situation de surplus ou déficit de liquidité ?

Réponse

Le système bancaire demeure surliquide. En effet, le niveau des avoirs libres des banques commerciales est successivement passé autour d'une moyenne de -174,2 milliards de CDF en 2021, à 231,4 milliards en 2022 et à 429,2 milliards en 2023.

29. Quels facteurs autonomes (circulation fiduciaire, compte du Trésor, réserves de changes, float ou autre) contribuent le plus au surplus/déficit de liquidité ?

Réponse

Il s'agit notamment des prévisions des Créances nettes sur l'administration centrale à travers l'exécution des dépenses publiques. Le surplus de liquidité est la conséquence de la dollarisation où les bénéficiaires des dépenses publiques en Monnaie nationale demandent les devises auprès des banques commerciales.

30. Comment les conditions de liquidités sont-elles suivies par la BCC de façon chiffrée ? Avez-vous une cible opérationnelle sur le niveau de liquidité bancaire à la BCC, et si oui à quelle fréquence la suivez-vous ?

Réponse

La BCC procède à un suivi quotidien des avoirs libres des banques qui sont calculés par la différence entre les dépôts des banques à la Banque centrale comparativement au niveau de réserve obligatoire. En outre, elle compare le niveau de la base monétaire réalisé par rapport au niveau programmé en vue d'identifier un excès éventuel de liquidité.

31. Pouvez-vous svp décrire la structure de gouvernance interne à la BCC en matière de formulation et mise en œuvre de la politique monétaire et de change et d'activités de marchés ? Y a-t-il un comité de politique monétaire ? Pourriez-vous décrire sa composition et son rôle ?

Réponse

Dans un premier temps, les propositions des modifications des instruments de la politique monétaire sont discutées au Comité de Politique Monétaire Restreint (C.P.M.R), présidé par la Direction des Analyses Economiques, avant leur transmission au Comité de Politique Monétaire Elargi.

Ensuite, le Comité de Politique Monétaire (C.P.M), discute des propositions du C.P.M.R, sous la présidence du Gouverneur de la BCC avant leur validation et opérationnalisation.

Le Conseil de la Banque est l'organe-faîtière de la Banque Centrale, le gardien du temple monétaire. Il donne les orientations stratégiques à exécuter par le Comité

de gestion. Le Conseil de la Banque ne gère pas au quotidien au risque d'être juge et partie, mais veille à l'obligation dans le chef de la Banque à rendre compte en toute transparence.

32. Existe-t-il une réglementation spécifique concernant les marchés dérivés sur le marché monétaire ?

Réponse

Non

33. Quelle est la réglementation en termes d'exposition au risque de change pour les banques (position ouverte nette) ?

Réponse

C'est à plus ou moins 15 % des fonds propres. Voir instruction 14 sur les normes prudentielles.

34. Existe-t-il des associations de marché qui couvrent le marché monétaire ou de change sur la place de Kinshasa ?

Réponse

Oui, il y a: (i) l'Association Congolaise des Banques (ACB); (ii) l'Association Nationale des Institutions de Microfinances (ANIMF), (iii) l'Association Professionnelle des Coopératives d'Epargne et de Crédit (APROCEC) et (iv) la Confédération des Cambistes de Kinshasa (C.O.C.A.M).
